

**Compte rendu du comité syndical
Mercredi 12 février 2020**

Membres présents : Fabian BOURDIN, Agnès CUZIN, Denis MARMILLOUD, Eric ROSAY, Marc MENEGHETTI, Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Frédéric MUGNIER, Hélène ANSELME, Monique DUPARC, Marie-Andrée VIRET, André BONAVENTURE, Frédéric BUDAN

Absents, excusés : Patricia COLIN, Michel MERMIN, Christiane BOURAS, Mireille TEXIER, Frédérique GUILLET



1. Désignation du secrétaire de séance

Fabian BOURDIN est désigné comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Maison de santé / Remboursement des frais de gestion administrative

Monsieur le Président explique au Comité que le personnel de la commune de VULBENS gère entièrement le secrétariat du syndicat : budgets, marchés, factures, gestion des salles, gestion du personnel, etc...

Il propose au Comité de rembourser à la commune de VULBENS ces frais de gestion administrative à hauteur du temps de travail passé, à savoir :

Budget principal : 40 % du salaire de Mme DEBULLE pour la comptabilité et de 10 % du salaire de Mme MAYOR pour la gestion des finances, des marchés publics, du personnel et des aspects juridiques ;

Budget annexe : 10 % pour Mme DEBULLE et 10% pour Mme MAYOR ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rembourser à compter de 2020 à la commune de VULBENS les salaires et les charges sociales de Mme DEBULLE et de Mme MAYOR par an à hauteur de :

- Budget principal : 21 450 €
- Budget annexe : 9 660 €

4. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Les réformes successives de la M14 et de la M49 ont introduit la comptabilisation de nombreuses opérations d'ordre budgétaire.

Les subventions d'équipement versées s'imputent aux subdivisions du compte 204. Elles doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 15 ans lorsqu'il s'agit d'une personne morale de droit public.

Sont notamment concernées les cessions gratuites comme le terrain de tennis à la commune de VULBENS. Il convient donc de définir cette durée d'amortissement.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 15 ans la durée d'amortissement des subventions versées au compte 204.

5. Vote du compte de gestion principal 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité syndical, ou l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Vote du compte de gestion annexe Maison de santé 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité syndical, ou l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Vote du compte administratif principal 2019

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Agnès CUZIN,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Frédéric BUDAN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 843,10 €		22 128,86 €		
Opérations de l'exercice	139 231,45 €	139 688,96 €	516 910,68 €	530 168,77 €		
TOTAUX	139 231,45 €	146 532,06 €	516 910,68	552 297,63 €		
Résultats de clôture		7 300,61 €		35 386,95 €		42 687,56 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 300,61 €		35 386,95 €		42 687,56 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 300,61 €		35 386,95 €		42 687,56 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de

fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. Vote du compte administratif annexe Maison de santé 2019

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Agnès CUZIN,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Frédéric BUDAN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		28 629,63 €		7 781,01 €		
Opérations de l'exercice	907 238,76 €	2 813 245,33 €	44 295,90 €	69 602,00 €		
TOTAUX	907 238,76 €	2 841 874,96 €	44 295,90 €	77 383,01 €		
Résultats de clôture		1 934 636,20 €		33 087,11 €		1 967 723,31 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 934 636,20 €		33 087,11 €		1 967 723,31 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 934 636,20 €		33 087,11 €		1 967 723,31 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. Affectation du résultat du CA principal 2019

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **35 386,95 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Comité syndical, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2019 comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	10 534,95 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	24 852,00 €

10. Affectation du résultat du CA annexe Maison de santé 2019

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **33 087,11 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Comité syndical, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2019 comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	33 087,11 €
-----	------------------------------------	-------------

11. Vote du budget principal 2020

M. le Président présente les dépenses et les recettes prévues au Budget Primitif 2020.

Le Comité syndical, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement : 571 181 €
- Section Investissement : 70 963 €

12. Vote du budget annexe Maison de santé 2020

M. le Président présente les dépenses et les recettes prévues au Budget Primitif annexe Maison de santé 2020.

Le Comité syndical, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le budget primitif annexe Maison de santé 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement : 102 000 €
- Section Investissement : 5 024 63 €

13. Contributions communales budget principal 2020

M. le Président présente les contributions communales pour le budget principal 2020.

Le Comité syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les contributions communales 2020 en € pour le budget principal :

	Admin.	Cimetière	ECLA	Eglise	Cantine	Périscolaire	Scolaire	Total
CHEVRIER	4 323	X	10 868	415	0	0	0	15 606
DINGY	5 516	1 374	12 133	271	X	X	X	19 294
VULBENS	12 994	6 473	70 828	1 120	71 754	9 679	175 322	348 170
Total	22 833	7 847	93 829	1 806	71 754	9 679	175 322	383 070

Charge Monsieur le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

14. Contributions communales BP annexe Maison de santé 2020

M. le Président présente les contributions communales pour le budget annexe de la maison de santé 2020.

Le Comité syndical, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les contributions communales 2020 pour le budget annexe maison de santé :

	Chênex	Chevrier	Dingy-en Vuache	Jonzier	Savigny	Valleiry	Vers	Viry	Vulbens	Total
Population 2020 en hbts	837	551	703	818	913	4757	912	5264	1656	16 411
BP 2020 en €	3 515 €	2 314 €	2 952 €	3 435 €	3 834 €	19 976 €	3 830 €	22 105 €	6 954 €	68 913 €

Charge Monsieur le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

15. Questions diverses

- **Convention avec les professionnels de santé**

Une réunion a permis la rencontre des professionnels de santé, d'élus et de l'architecte. Des modifications de programme ont été demandées : nous attendons les devis pour en connaître le coût et savoir si le syndicat souhaite l'assumer.

Une dernière version de la convention sera proposée à la signature des professionnels. Un modèle de lettre d'engagement sera joint et les courriers devront parvenir en mairie en tout état de cause avant tous travaux supplémentaires.

- **Remerciements**

Au terme de cette ultime réunion du comité syndical, le Président souhaite remercier Monique DUPARC et Pascal LOUBIER qui suivent le chantier de la maison de santé de façon hebdomadaire : leur assiduité permet d'avoir une connaissance précise des étapes, des soucis, des avancées du chantier, ce qui est précieux.

Il tient également à remercier sincèrement chaque commune présente qui s'est engagée dans ce beau projet et répondu ainsi présent pour tenter de faire face à notre problématique de territoire de pénurie de professionnels de santé. Il félicite toutes les communes d'avoir joué le jeu et rend hommage aux grandes communes, notamment Viry qui contribue financièrement à forte proportion tout en ayant accepté que la maison de santé ne soit pas construite sur son territoire et la commune de Valleiry qui a mis à disposition le terrain, ce qui est louable quand on connaît les coûts du foncier actuellement.

Le bâtiment qui sort de terre sera beau et fonctionnel, les élus de ce mandat peuvent se féliciter de l'avoir fait naître.

La séance est levée à 21h.

